

31 janvier 2024

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Canada

Objet : Demande de propositions (DP) n° 2024-03

Le présent document a pour but d'inviter les soumissionnaires à soumettre leur proposition au Conseil canadien des normes (CCN) pour l'élaboration d'une spécification technique (ST) pour le domaine prioritaire suivant : **Gestion des routes pour les collectivités nordiques.**

Conformément à l'énoncé des travaux ci-joint (annexe B), le CCN attribuera au soumissionnaire retenu un contrat qui indiquera les prix et les conditions régissant l'élaboration de l'initiative susmentionnée.

Les propositions doivent parvenir au CCN avant **16 h, heure avancée de l'est, le mardi 5 mars, 2024**. Il incombe aux soumissionnaires de déposer leur proposition avant **la date et l'heure de clôture**. Les propositions reçues après 16 h seront refusées.

LES PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES ÉLECTRONIQUEMENT À contracts@ccn.ca avant la clôture de la période de soumission (y compris la proposition financière) et contenir :

1. PIÈCE JOINTE 1 – Proposition technique

NOTE : Aucune information financière ne doit être incluse dans la PIÈCE JOINTE 1.

2. PIÈCE JOINTE 2 – Proposition financière

Les propositions qui ne contiennent pas les documents exigés pourraient être jugées incomplètes et être rejetées.

Le CCN n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ni aucune des propositions reçues.

Les questions relatives au sens ou à l'intention du processus, ou encore les demandes de correction de toute ambiguïté, incohérence ou erreur apparente dans le document doivent être envoyées par écrit à l'adresse contracts@ccn.ca avant 12 h (midi), heure avancée de l'est, **le mardi 20 février 2024**. Toutes les réponses seront communiquées sur le site web AchatsCanada à l'ensemble des soumissionnaires.

Demande de Propositions No 2024-03

TABLES DES MATIÈRES

ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D’ACCEPTATION	3
ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	7
ANNEXE C : CRITÈRES D’ÉVALUATION TECHNIQUE	24
ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE	34
ANNEXE E : MODÈLE DE RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GENRE.....	37

ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D'ACCEPTATION

Proposition soumise par

(nom de l'entreprise)

(adresse complète)

N° de TPS/TVH _____ N° d'identification de l'entreprise _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Personne-ressource : _____

Adresse courriel de la personne-ressource : _____

1. Le soussigné (ci-après le « soumissionnaire ») propose par les présentes au Conseil canadien des normes (CCN) de fournir l'expertise, la supervision, le matériel, l'équipement et tous les autres à-côtés nécessaires pour effectuer, à l'entière satisfaction du CCN ou de sa représentante ou son représentant autorisé, les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux ci-joint (annexe B).

2. Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux conditions (à l'endroit et de la manière prescrite) énoncées dans les documents suivants :
 - (i) l'annexe A ci-jointe, intitulée « Demande de propositions – Formulaire d'acceptation »;
 - (ii) l'annexe B ci-jointe, intitulée « Énoncé des travaux »;
 - (iii) l'annexe C ci-jointe, intitulée « Critères d'évaluation »;
 - (iv) l'annexe D ci-jointe, intitulée « Proposition financière ».

3. **Période visée pour la prestation des services**
 - (i) La date d'attribution du contrat est celle à laquelle le contrat est signé par le soumissionnaire et le CCN.
 - (ii) La date de commencement des travaux est celle à laquelle le soumissionnaire et le CCN conviennent de commencer les travaux.
 - (iii) Le soumissionnaire propose par les présentes de commencer les travaux à la date de commencement des travaux et de les terminer conformément à l'échéancier établi à l'annexe B.

4. Proposition financière

Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux données financières fournies à l'annexe D : Proposition financière de la 2024-03 du CCN, qui constituent la proposition financière intégrale.

5. Modifications facultatives

Si le CCN demande au soumissionnaire retenu d'apporter toute modification facultative ou des changements additionnels au processus, la rémunération de ces travaux supplémentaires sera basée sur les taux journaliers indiqués (voir l'annexe D de la DP n° 2024-03 du CCN).

L'autorisation de procéder à tout travail supplémentaire sera donnée par modification du contrat, conformément à la proposition établie.

6. Années facultatives

Le CCN peut, à sa discrétion, prolonger la durée du marché par une modification officielle du contrat.

7. Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH)

Les tarifs et les taux indiqués dans la proposition du soumissionnaire ne doivent pas inclure de taxe.

8. Calendrier des paiements

Après avoir accepté l'offre du soumissionnaire, le CCN se réserve le droit de négocier un calendrier des paiements acceptable avant d'attribuer ou de modifier tout contrat.

9. Lois applicables

Tout contrat attribué par le CCN par suite de la présente DP n° 2024-03 est régi et interprété selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada.

10. Période de validité

Le soumissionnaire convient que sa proposition demeurera ferme pendant une période de 90 jours civils après **la date et l'heure de clôture**.

Signatures

Le soumissionnaire soumet la présente offre conformément aux exigences énoncées dans les documents constituant la DP.

SIGNÉ le ____ jour de _____ 2024.

Par _____
NOM DE L'ENTREPRISE

Par _____
(signataire autorisé et titre)

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Projet	<p>Le Conseil canadien des normes (CCN) cherche un fournisseur pour l'élaboration d'une spécification technique (ST) pour le domaine prioritaire suivant :</p> <p>Gestion des routes pour les collectivités nordiques</p>
Contexte	<p>Toutes les régions du Canada subissent des perturbations environnementales, sociales et économiques attribuables aux changements climatiques. Il est donc essentiel pour le Canada et sa population d'adapter les normes et les lignes directrices techniques connexes afin d'assurer la résilience climatique des infrastructures. Les normes peuvent préciser des exigences ayant trait au rendement et aux matériaux qui peuvent servir à la prise en compte des risques climatiques dans les processus de planification et de développement des infrastructures.</p> <p>Grâce au financement annoncé dans le cadre du budget de 2021, le CCN a renouvelé son Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR). La phase II du PNIR s'appuie sur les activités de la phase I (2016-2021) et élargit ces dernières afin que le CCN continue à travailler avec le réseau national de normalisation du Canada à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions normatives favorisant la résilience des infrastructures et la consolidation des collectivités pour la population canadienne. À l'instar de la phase I, il en découlera des ressources et des lignes directrices normalisées sur les changements et la résilience climatiques destinées à appuyer à la fois les utilisatrices et utilisateurs de normes et les organismes d'élaboration de normes au Canada.</p> <p>En 2011, le CCN a lancé l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) afin de soutenir les collectivités plus résilientes dans le nord du Canada. La mise sur pied du Comité consultatif du Nord, qui fournit des conseils stratégiques, des commentaires et une orientation relativement à l'Initiative, a été essentielle à la réussite de l'ININ.</p> <p>Les modifications de la couche active du pergélisol et la dégradation générale du pergélisol ont des répercussions particulièrement importantes sur les infrastructures dans le nord du Canada. En conséquence, les infrastructures, que l'on croyait robustes et sûres, deviennent instables et peu fiables. Non seulement les coûts de réparation et d'entretien sont considérables, mais le développement économique qui dépend</p>

	<p>du système de transport touché par la dégradation du pergélisol est aussi entravé¹.</p> <p>Au-delà de la dégradation du pergélisol, le nord du Canada devrait connaître une augmentation des précipitations en raison des changements climatiques. Des précipitations plus abondantes augmenteront le risque d'inondation et de surcharge des réseaux d'évacuation et de drainage existants, ce qui entraînera une augmentation du nombre de routes et de ponts emportés par les eaux. L'augmentation attendue du volume de la fonte des neiges en raison de la hausse des températures aggraverá le problème dans toutes les collectivités nordiques.</p> <p>La réduction de la saison d'exploitation des routes d'hiver en raison de la hausse des températures et de la diminution de l'enneigement entraînera une augmentation de la circulation sur les routes praticables toute l'année. Les répercussions sur leur durabilité et sur les besoins d'entretien devront être pris en considération par les organismes de service.</p> <p>La mise en place d'un système de transport nordique fiable est un facteur clé de la préservation et de l'amélioration de la qualité de vie des collectivités canadiennes les plus vulnérables². Pour assurer la fiabilité et la durabilité du réseau de transport, il est primordial d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans la planification, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien des infrastructures de transport nordiques.</p> <p>Le Comité consultatif du Nord a déterminé le besoin de nouvelles lignes directrices techniques pour traiter cette question sur le plan des routes communautaires. C'est pourquoi le CCN attribue un contrat pour financer l'élaboration d'une spécification technique qui présentera des lignes directrices et des pratiques exemplaires sur le développement, l'exploitation et l'entretien des routes communautaires, et ce, pour l'ensemble des routes praticables toute l'année.</p>
Portée	<p>Cette spécification technique (ci-après « ST ») doit fournir à l'utilisatrice ou l'utilisateur des pratiques exemplaires pour la planification, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien des routes dans les collectivités nordiques. La ST doit</p>

¹ Ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest. *Connecting Us – Northwest Territories Transportation Strategy 2015 -2040*, page 35

² Association des transports du Canada. *Primer on Developing and Managing Transportation Infrastructure in Permafrost Regions*, page 1 (juin 2010)

	<p>se concentrer sur les routes situées à l'intérieur des collectivités. Les routes d'hiver n'entrent pas dans le cadre de ce projet.</p> <p>La ST doit être élaborée de manière à fournir des renseignements complémentaires aux codes de transport routier existants, aux exigences réglementaires, aux règlements administratifs et aux lignes directrices relatives aux pratiques exemplaires en matière de gestion et de construction. Les lignes directrices doivent prendre en compte et souligner l'importance de l'adoption de bonnes pratiques pour le développement, la planification, la conception, la gestion de la construction, l'entretien et la réhabilitation des installations de transport dans les régions du nord du Canada présentant des terrains de pergélisol³.</p> <p>La ST doit se concentrer sur les routes communautaires plutôt que sur les autoroutes, les routes intracommunautaires, les voies publiques et les routes d'hiver. Toutefois, bon nombre des principes sous-jacents de conception et de gestion des autoroutes et des voies publiques sont également utiles pour les routes communautaires et doivent être examinés et pris en compte dans l'élaboration de cette ST.</p> <p>Une revue appropriée de la littérature actuelle, des lignes directrices et d'autres documents existants, menée dans le cadre du processus d'élaboration, pourrait comprendre, entre autres, les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Documents existants qui présentent ou examinent des pratiques exemplaires, des erreurs du passé et les leçons qui en ont été tirées pour l'entretien et la gestion des routes communautaires dans le nord• CSA S503:21 – Planification, conception et maintenance de systèmes de drainage dans les communautés du Nord• Transports Canada. <i>Risques climatiques et pratiques en matière d'adaptation pour le secteur canadien des transports 2016</i>, chapitre 3 : Les Territoires du Nord (2017)• Association des transports du Canada. <i>Developing and Managing Transportation Infrastructure in Permafrost Regions</i> (juin 2010), accessible à l'adresse https://tac-atc.ca/sites/tac-atc.ca/files/site/doc/resources/primer-permafrost2010.pdf
--	--

³ Ibid.

- Ian D. Walsh et al., *ICE manual of highway design and management*, ICE Manuals (janvier 2011)
- Ministère des Transports de l'Ontario, *Highway Planning and Design Process Guideline* (septembre 2016)
- Connor B. et al., *Roads and airfields constructed on permafrost – A synthesis of practice*, Institute of Northern Engineering, University of Alaska Fairbanks (décembre 2020)

Les lignes directrices doivent tenir compte de la géographie, des connaissances locales et traditionnelles, des défis et des restrictions logistiques, du climat, des conditions environnementales, de la taille des collectivités, de la complexité de la végétation terrestre et du niveau de pergélisol, ainsi que des considérations culturelles du nord du Canada.

Les éléments à prendre en compte dans la ST sont expliqués en détail ci-après.

Considérations générales

Le document final doit :

- être harmonisé avec les exigences et les lignes directrices existantes et pertinentes compte tenu des infrastructures des collectivités nordiques, comme les lignes directrices normatives déjà établies dans les collectivités;
- inclure des organigrammes visuels, des listes de vérification et des diagrammes pour aider les lectrices et lecteurs à comprendre les exigences du processus déterminées;
- être rédigé dans un langage clair et s'adresser à un public communautaire;
- faire l'objet d'une conception graphique et d'une mise en page;
- être offert en français et en anglais.

Changements climatiques et considérations propres au Nord

La ST doit comprendre une approche globale pour déterminer les risques climatiques pertinents et intégrer des stratégies de résilience appropriées. Les lignes directrices doivent tenir compte des fluctuations des conditions climatiques dans le Nord et des défis croissants auxquels fait face le système de transport. Ces défis comprennent des changements considérables des températures de l'air, des changements des

	<p>régimes de précipitations, une augmentation de la fréquence des tempêtes et des vents violents, et une activité importante des feux de forêt⁴.</p> <p>La ST doit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer les tendances climatiques dans le nord du Canada qui sont susceptibles d’avoir des répercussions sur le système de transport routier; • expliquer de quelle façon les tendances climatiques prévues auront des répercussions sur le réseau de transport nordique (conception, exploitation et entretien) en mettant l’accent sur les routes, et présenter les répercussions des changements climatiques pour les différentes phases du cycle de vie des infrastructures; • présenter des lignes directrices pour la collecte des paramètres climatiques futurs qui permettront d’élaborer des stratégies de résilience pour les infrastructures de transport. Des sources telles que donneesclimatiques.ca peuvent être exploitées pour les futures données de conception climatique; • déterminer les paramètres météorologiques qui nécessitent une surveillance fréquente et locale en raison de leurs répercussions possibles importantes sur la performance des routes nordiques. <p>Planification, conception et développement des routes communautaires</p> <p>Cette section doit examiner l’usage qui sera fait de la route (par exemple, le cas d’utilisation) afin de déterminer les types d’infrastructures routières convenant le mieux à chaque situation. Par conséquent, cette section doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la taille de la collectivité et l’utilisation principale de la route doivent être prises en compte pour déterminer le type de route à développer et à entretenir. Il pourrait y avoir différents types de routes dans la collectivité. Voici des exemples : routes secondaires (p. ex. routes menant à une usine de traitement de l’eau ou à un site de traitement des déchets solides), routes principales, accès aux services d’urgence et services communautaires tels que l’approvisionnement en eau; • des pratiques exemplaires en matière de planification des projets routiers, y compris la définition appropriée des besoins et la prise en compte des répercussions
--	--

⁴ Ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest. *Connecting Us – Northwest Territories Transportation Strategy 2015 -2040*, page 35

	<p>possibles du climat futur sur la phase de construction et d'exploitation;</p> <ul style="list-style-type: none"> • des pratiques exemplaires pour la préservation à long terme du pergélisol. Le personnel sous contrat doit être conscient de la nécessité de préserver le pergélisol et la couche isolante organique dans toutes les zones annexes des activités de construction; • des pratiques exemplaires pour l'entretien du réseau hydrographique existant afin de préserver le pergélisol⁵; • des considérations relatives à la conception des réseaux d'évacuation et de drainage afin de garantir la sécurité et la fonctionnalité de l'infrastructure en cas de précipitations extrêmes prévues; • la manière dont les informations sur le climat futur peuvent être utilisées pour garantir l'élaboration d'une solution d'infrastructure durable, résiliente et rentable; • des considérations relatives aux limites de la saison de construction dans le Nord; • des lignes directrices sur les considérations et les différences entre les routes pavées et non pavées, leur adéquation et les exigences d'entretien qui s'y rapportent. <p>L'Association des transports du Canada recommande que l'approche globale de la prise de décision concernant les infrastructures de transport dans les zones de pergélisol prenne en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'optimisation de l'utilisation des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et maritimes existantes; • la construction des nouvelles infrastructures minimales nécessaires; • la planification des installations à utilisatrices et utilisateurs multiples en assurant la coordination parmi les utilisatrices et utilisateurs potentiels; • l'utilisation d'analyses des coûts du cycle de vie; • une politique de transparence des coûts des projets financés par le gouvernement; • la mise à contribution d'ingénieures et ingénieurs ayant une expérience et une expertise du pergélisol à tous les stades⁶.
--	---

⁵ Association des transports du Canada. *Primer on Developing and Managing Transportation Infrastructure in Permafrost Regions*, page 6 (juin 2010)

⁶ *Ibid.*, page 2

	<p>Selon les recommandations de l'Association des transports du Canada, les aspects suivants doivent être pris en compte lors de la phase de planification du projet d'infrastructure⁷. Ces recommandations doivent être prises en compte et intégrées, le cas échéant, dans la ST :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sensibilité de l'infrastructure prévue au changement de régime du pergélisol doit être étudiée; • les conséquences des mesures d'atténuation et d'adaptation, et ce, dans toutes les phases du cycle de vie de l'infrastructure, y compris l'exploitation, l'entretien, la réhabilitation et l'abandon en fin d'utilisation; • une analyse coûts-avantages des mesures de résilience afin d'optimiser les coûts globaux du projet sur l'ensemble du cycle de vie de l'infrastructure. Les conséquences financières (sur l'exploitation et l'entretien) des mesures de résilience non adoptées doivent être documentées et présentées aux décisionnaires du projet. <p>Procédures pour les routes pavées et non pavées</p> <p>La ST doit présenter des lignes directrices spécifiant les différences entre les routes pavées et les routes non pavées. Les distinctions devraient porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les exigences en matière de planification et de préconstruction (études de site, études de faisabilité, disponibilité des matériaux, de la main-d'œuvre et de l'expertise, etc.); • les coûts de construction et d'entretien. La comparaison des coûts doit être effectuée sur la même période, afin que les coûts d'entretien et de réhabilitation puissent être correctement estimés; • les techniques et technologies pour la construction et l'entretien des routes; • la faisabilité des techniques de construction résilientes aux changements climatiques. Exemples de techniques de construction résilientes : épaissement des remblais, matériaux d'isolation, galeries paravalanche ou galeries pare-soleil, surface réfléchissante, conduits d'air, thermosiphons, remblai à convection, dissipateur
--	--

⁷ Ibid., pages 2 et 3

	<p>de chaleur, géotextile et géogrille, bermes, prédégel, excavation et remplacement, et déneigement⁸.</p> <p>Lignes directrices sur la conception et l'entretien des remblais et des revêtements</p> <p>Des lignes directrices devraient être présentées en ce qui concerne le choix des matériaux appropriés pour les remblais et les revêtements. Les projets de construction dans les zones de pergélisol nécessitent généralement plus de matériau de remblai, une ressource non renouvelable. La recherche de matériau granulaire disponible en qualité et en quantité suffisantes ainsi que la planification de son utilisation de manière durable sont des considérations importantes pour réduire les coûts et l'empreinte environnementale⁹. La ST doit fournir des pratiques exemplaires ou des lignes directrices sur les considérations les plus importantes pour la conception et l'entretien des matériaux des revêtements et des remblais routiers, y compris les mesures de coloration et de teinture pour réduire l'absorption de la chaleur.</p> <p>Procédure de gestion de l'eau et du drainage (ponceaux et fossés, par exemple)</p> <p>Cette section doit fournir des lignes directrices sur l'élaboration de procédures pour la gestion de l'eau et du drainage des routes communautaires afin de veiller à ce que les réseaux d'évacuation et de drainage ne soient pas surchargés, ce qui entraînerait des dommages à l'infrastructure.</p> <p>Le drainage et le contrôle de l'érosion sont des considérations d'une importance capitale en matière de conception des routes, en particulier dans les zones de pergélisol nordiques. De mauvaises conditions de drainage peuvent entraîner l'accumulation d'eau de surface, l'érosion thermique, le thermokarst ou la formation de glaces, ce qui peut avoir de graves répercussions sur l'environnement et le trafic routier et entraîner des coûts d'entretien plus élevés. De nombreux problèmes de drainage potentiels liés à la construction de nouvelles routes en terrain pergélisolé peuvent être évités ou atténués en choisissant soigneusement le tracé des routes et en planifiant l'alignement de manière à réduire le plus possible les traversées de cours d'eau. Le niveau d'entretien requis doit être</p>
--	--

⁸ Transports Canada. *Risques climatiques et pratiques en matière d'adaptation pour le secteur canadien des transports 2016*, page 53 (2017)

⁹ Association des transports du Canada. *Primer on Developing and Managing Transportation Infrastructure in Permafrost Regions*, page 3 (juin 2010)

	<p>soigneusement pris en compte dans la planification des infrastructures horizontales dans les collectivités nordiques¹⁰.</p> <p>La conception relative au contrôle de l'érosion doit être basée sur les pratiques exemplaires et viser à réduire le plus possible les changements au réseau hydrographique existant. La ST doit fournir des lignes directrices sur la sélection de structures convenables de contrôle de l'érosion et des pratiques de construction appropriées et respectueuses de l'environnement afin d'atténuer le plus possible le risque d'érosion¹¹.</p> <p>Pratiques en matière d'entretien et de surveillance</p> <p>Cette section doit présenter des lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière d'entretien et de surveillance. La surveillance continue est importante pour cerner les priorités en matière d'entretien, non seulement en cas de changements climatiques progressifs et d'événements météorologiques extrêmes, mais aussi pour l'entretien régulier, afin d'éviter des travaux de réhabilitation et de reconstruction coûteux. Une surveillance régulière devrait permettre de déterminer à quel moment une route pourrait nécessiter des mesures de restauration plus complètes. Un calendrier doit indiquer le type d'entretien à effectuer en fonction de la saison. Au minimum, la ST doit présenter des lignes directrices sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une approche visant à élaborer un calendrier d'entretien qui tient compte du type d'infrastructure, de l'état de l'infrastructure et des contraintes environnementales prévues en raison des changements climatiques; • un calendrier d'entretien comprenant un programme de surveillance indiquant l'élément à surveiller, la fréquence et les saisons d'intervention; • des références à de petites mesures d'adaptation progressives pour atténuer les problèmes localisés (par exemple, options pour l'entretien du revêtement et de l'asphalte, ou enduit superficiel); • des pratiques exemplaires pour les abat-poussières et le contrôle des poussières en été; • des pratiques exemplaires pour les opérations hivernales (p. ex. camions de sablage, déneigement); • des produits de gestion de la couche de surface, comme le sablage, la signalisation et la régulation du trafic;
--	--

¹⁰ Association des transports du Canada. *Primer on Developing and Managing Transportation Infrastructure in Permafrost Regions*, page 5 (juin 2010)

¹¹ Association des transports du Canada. *Primer on Developing and Managing Transportation Infrastructure in Permafrost Regions*, pages 5 et 6 (juin 2010)

	<ul style="list-style-type: none"> des produits de gestion de la couche de surface et leur incidence sur l'environnement.
Exigences obligatoires	<p>Le FOURNISSEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> doit se conformer aux exigences et lignes directrices du CCN relatives aux spécifications techniques (ST) nationales; reconnait et accepte le présent énoncé des travaux (EDT) et toutes les exigences liées aux livrables qui y sont prévues. <p><u>Exigences en matière de présentation de rapports</u></p> <p>Le fournisseur rédigera des rapports d'étape résumant l'avancement du projet selon les phases d'élaboration d'une ST exigées par le CCN.</p> <ul style="list-style-type: none"> Au stade 7, il doit produire un rapport concis expliquant la façon dont les expertes et experts techniques ont pris en compte les questions de genre lors de l'élaboration des exigences de la ST.
Tâches et spécifications techniques	<p>Cette annexe énonce les exigences relatives aux travaux devant être livrés par le FOURNISSEUR tout au long des stades d'élaboration indiqués, soit des stades 1 à 8.</p> <p>Les éléments livrables à la fin du projet consisteront en la publication d'une ST en français et en anglais simultanément.</p> <p>Le FOURNISSEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> forme une équipe de projet dont les membres ont les compétences techniques nécessaires pour gérer le projet, le comité et les autres activités spécifiées dans la section Livrables, et désigne au moins un substitut (qui prendra la relève, au besoin) ayant des compétences techniques de même niveau ou de niveau supérieur pour veiller à ce que le projet soit mené à bonne fin; soumet les éléments à livrer aux termes du contrat directement au CCN, par courriel ou dans l'espace électronique prévu à cet effet, conformément au calendrier et au plan de travail approuvés; tient le CCN au courant en lui remettant des rapports aux dates prévues dans le contrat; gère le processus d'élaboration des spécifications techniques et fournit un soutien (coordination et communication) aux comités techniques du projet conformément aux exigences et lignes directrices du CCN applicables en matière de spécifications techniques;

	<ul style="list-style-type: none"> • informe le CCN sur tous les communiqués de presse conjoints et obtient son approbation finale à cet égard; • accorde un délai suffisant au CCN pour l'examen et l'approbation de toute communication supplémentaire ou annonce publique non mentionnée aux présentes concernant les travaux entrepris dans le cadre du projet, et accorde en particulier au CCN les délais minimums suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ stratégie d'examen public (le cas échéant) – minimum de cinq (5) jours ouvrables; ○ communication du FOURNISSEUR ou communication conjointe du FOURNISSEUR et du CCN – minimum de quinze (15) jours ouvrables (ce délai s'applique à l'approbation par le CCN du contenu préparé par le FOURNISSEUR pour les communications conjointes et il appartient au CCN de décider de la date de publication). ○ Il convient de préciser que les annonces publiques ne comprennent pas les annonces obligatoires conformément au stade 3; • reconnaît la contribution du CCN et des bailleurs de fonds à l'élaboration de la ST (notamment lors de la publication et dans les annonces qui s'y rapportent); • informe le CCN des modifications apportées à la portée du projet, au plan de travail, aux budgets ou aux échéanciers pour les faire avaliser; • offre un accès à la ST dans les deux langues officielles; • distribue au CCN, pendant la période déterminée suivant la publication de la ST, des rapports annuels indiquant le nombre de visites (consultation de la ST) et d'accès (téléchargement ou utilisation en ligne) par langue de publication. <p>Les projets financés dans le cadre de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) devraient faire état des faits suivants : [Le FOURNISSEUR] reconnaît que l'élaboration de la présente spécification technique a été rendue possible, en partie, grâce au soutien financier du Conseil canadien des normes, dans le cadre de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) et avec l'apport du Comité consultatif du Nord du Conseil canadien des normes. L'ININ favorise l'élaboration et la mise à jour de normes pour adapter l'infrastructure du Nord aux changements climatiques.</p>
Livrables	Se reporter au tableau des éléments livrables à la page suivante.

Stades	Exigence	Élément livrable
<p>Stade 1 : Activités préparatoires (Article 3.1 des lignes directrices)</p>	<p>Circonstances justifiant le recours à une spécification technique</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Absence d'une Norme nationale du Canada ou d'une norme internationale. b) Nécessité d'une solution rapide. c) Question technique toujours en cours d'élaboration. d) Autre raison faisant obstacle à la publication immédiate d'une norme. 	<p>Confirmation d'au moins une des circonstances.</p>
<p>Stade 2 : Proposition (Article 3.2 et paragraphe 3.2.1 des lignes directrices)</p>	<p>Proposition d'étude nouvelle</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Documentation, par le FOURNISSEUR, de la nécessité de la spécification technique. b) Élaboration d'un plan de travail de projet avec livrables clairs, échéancier correspondant et budget. c) Le plan de travail doit tenir compte de l'obligation d'« offrir activement » les services et documents dans les deux langues officielles, conformément à la <i>Loi sur les langues officielles</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Confirmation de la documentation de la nécessité. b) Approbation du CCN pour le plan de travail et le budget. c) Confirmation que le FOURNISSEUR dispose de la capacité langagière nécessaire pour offrir activement les services et documents dans les deux langues officielles du Canada et que les participantes et participants peuvent utiliser la langue de leur choix.

Stades	Exigence	Élément livrable
	<ul style="list-style-type: none"> d) Organisation d'une réunion de coordination avec le CCN et le parrain du projet (le cas échéant). e) Examen et confirmation de la portée appropriée du projet, selon les besoins du parrain ou des parties prenantes, les recherches sur le paysage normatif et les besoins relatifs à l'utilisation prévue de la ST (p. ex. certification). 	<ul style="list-style-type: none"> d) Confirmation de la tenue de la réunion. e) Approbation de la portée du projet par le CCN.
<p>Stade 3 : Avis (Paragraphe 3.2.2 des lignes directrices)</p>	<p>Par ses voies de communication et simultanément dans les deux langues officielles, le FOURNISSEUR informe le public et les principales parties prenantes de sa décision d'élaborer une ST.</p>	<p>Confirmation de la publication de l'avis dans les deux langues officielles.</p>
<p>Stade 4 : Comité (Article 3.3 et paragraphe 3.3.1 des lignes directrices)</p>	<p>Expertes et experts techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> a) En plus des parties prenantes désignées par le CCN, le FOURNISSEUR doit recruter des expertes et experts techniques du domaine visé par la ST en vue de la participation au processus de rédaction. b) Le FOURNISSEUR doit offrir un processus d'élaboration inclusif et transparent qui permet aux parties prenantes intéressées de participer aux travaux. c) Le FOURNISSEUR doit fournir une orientation adéquate aux membres du comité technique dans la langue de leur choix. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Confirmation de l'expertise des membres du groupe. b) Confirmation que des efforts raisonnables ont été déployés pour recruter des expertes et experts techniques pertinents selon la portée de la ST. c) Confirmation des services d'orientation offerts.

Stades	Exigence	Élément livrable
	<p>d) Le FOURNISSEUR doit utiliser un mandat décrivant les responsabilités et les tâches, qu'il doit aussi distribuer aux membres du comité.</p> <p>e) Le FOURNISSEUR doit veiller à « offrir activement » l'utilisation des deux langues officielles.</p>	<p>d) Confirmation que les membres du comité technique ont accepté le mandat.</p> <p>e) Confirmation d'une offre active sur les deux langues officielles et de la participation des membres dans la langue officielle de leur choix.</p>
<p>Stade 5 : Rédaction (Paragraphe 3.3.2 des lignes directrices)</p>	<p>Les expertes et experts techniques sélectionnés rédigent la ST conformément au processus défini. Selon les langues de préférence indiquées par les participantes et participants au moment de l'offre active, il est possible qu'il faille effectuer ce stade dans les deux langues officielles. En collaboration avec les expertes et experts techniques, le FOURNISSEUR détermine si un examen public ou par les pairs sera nécessaire au stade 6.</p>	<p>Confirmation que la ST a été élaborée par des expertes et experts techniques et que les obligations relatives à la langue ont été respectées.</p>
<p>Stade 6 : Approbation (Article 3.4 des lignes directrices)</p>	<p>Approbation technique</p> <p>a) L'approbation se fonde sur l'obtention d'un consensus de la part des expertes et experts techniques, ou sur un vote où les deux tiers des voix sont favorables.</p> <p>L'organisme d'élaboration approuve la version définitive du document pour confirmer que le processus approprié a été</p>	<p>a) Confirmation de l'approbation et de la méthode utilisée.</p> <p>Si une ou un ou plusieurs membres du groupe d'expertes et experts ou de parties prenantes s'opposent à la publication de la version définitive du document,</p>

Stades	Exigence	Élément livrable
	<p>suivi et que les consultations requises, ainsi que l'examen par les pairs, ont eu lieu. Si une ou un ou plusieurs membres du groupe d'expertes et experts ou de parties prenantes s'opposent à la publication de la version définitive du document, l'organisme d'élaboration doit produire un rapport justifiant la décision de publication.</p> <p>b) Un examen public ou par les pairs est lancé, selon ce qui a été déterminé au stade 5. Au minimum, un examen par les pairs est requis. Si un examen public est nécessaire, il doit être mené simultanément dans les deux langues officielles et demeurer ouvert pendant au moins trois (3) semaines. La stratégie d'examen public doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - public cible; - efforts de communication; - autres mesures proactives visant à atteindre un public élargi. <p>De manière proactive, le FOURNISSEUR doit participer à l'examen en recensant et en avisant les parties prenantes concernées et en effectuant toute autre tâche (p. ex. forums publics).</p>	<p>confirmation que l'organisme d'élaboration a produit un rapport justifiant la décision de publication.</p> <p>b) Soumission de la stratégie d'examen public à l'approbation du CCN.</p> <p>Confirmation de l'examen public ou par les pairs. Si un examen public était nécessaire, confirmer les langues utilisées ainsi que la durée de l'examen.</p>

Stades	Exigence	Élément livrable
	<ul style="list-style-type: none"> c) Le FOURNISSEUR donne son approbation, confirmant que le processus approprié a été suivi. d) Il produit, si nécessaire, un rapport justifiant la décision de publication. 	<ul style="list-style-type: none"> c) Confirmation de l'approbation. d) Confirmation de la production du rapport, au besoin.
<p>Stade 7 : Publication (Article 3.5 des lignes directrices)</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Le FOURNISSEUR doit publier la ST simultanément dans les deux langues officielles. b) Il doit produire toutes les communications conjointes et les faire approuver par le CCN, le cas échéant. c) La ST doit être accessible en ligne gratuitement pendant la période déterminée, en format PDF téléchargeable. Son prix doit être affiché de l'une des deux façons suivantes pour les adresses IP canadiennes : « 0,00 \$ » ou « gratuit ». d) Un rapport concis est rédigé pour expliquer la façon dont les expertes et experts techniques ont pris en considération le genre lors de l'élaboration des exigences de la ST et les résultats de ce processus. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Confirmation que la ST a été publiée simultanément en français et en anglais. b) Approbation du CCN pour toute communication conjointe. c) Confirmation que la spécification technique est accessible en ligne gratuitement. d) Copie du rapport sur les questions de genre fourni au CCN.
<p>Stade 8 : Tenue à jour (Article 3.6 et paragraphe 3.6.1 des lignes directrices)</p>	<p>Le FOURNISSEUR doit établir un cycle de vie adéquat.</p>	<p>Confirmation de l'établissement d'un cycle de vie.</p>

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Démarche d'évaluation technique

L'évaluation technique pour l'élaboration de cette spécification technique (ST) nationale comporte quatre (4) parties :

1. Toutes les propositions feront l'objet d'une évaluation qui déterminera si elles répondent aux exigences obligatoires énoncées dans la [partie A](#) ci-après. Cette étape consiste à déterminer la conformité des propositions aux exigences obligatoires. Les propositions respectant toutes les exigences obligatoires seront prises en considération pour la deuxième étape. Celles qui ne sont pas largement conformes aux exigences obligatoires, ou qui sont considérablement incomplètes, seront exclues d'office et ne feront l'objet d'aucune évaluation ultérieure.
2. Chaque proposition répondant aux exigences obligatoires sera évaluée en fonction des exigences techniques cotées ([partie B](#)). À cette étape, les propositions répondant aux exigences obligatoires seront évaluées selon les exigences techniques cotées pour (i) les qualités techniques et (ii) l'évaluation financière. Les soumissionnaires doivent obtenir une note minimale de 66 % (50 points sur un total possible de 75 points) pour les exigences techniques cotées, comme l'indique la partie B ci-dessous. Seules les soumissions qui répondent à ces exigences passeront à l'étape suivante.
3. Dans l'évaluation financière, les tarifs proposés par les soumissionnaires qualifiés sont calculés selon l'annexe D: Formulaire de proposition financière.
4. Le meilleur classement sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note combinée la plus élevée, sachant que la note technique compte pour 75 points et la note financière, pour 25 points.

Un comité d'évaluation composé de trois (3) représentantes et représentants du Conseil canadien des normes (CCN) ou nommés par celui-ci sera chargé d'évaluer les propositions soumises en réponse à la DP n° 2024-03 du CCN. Ce comité sera dissout une fois qu'il aura sélectionné le soumissionnaire à qui le CCN attribuera le contrat pour l'élaboration d'une spécification technique nationale axée sur la gestion de routes communautaires dans les collectivités nordiques.

Partie A : Évaluation selon les exigences obligatoires

Le comité d'évaluation du CCN vérifiera si la proposition respecte les exigences obligatoires concernant :

- le contenu et la présentation de la proposition;
- le soumissionnaire;
- l'équipe de projet.

Contenu et présentation de la proposition

La proposition doit faire au plus 15 pages, en police de taille 11 (sans compter les annexes).

Soumissionnaire

Chaque soumissionnaire de la DP n° 2024-03 doit démontrer à la satisfaction du comité d'évaluation qu'il :

- a les compétences nécessaires pour élaborer des solutions d'orientation technique semblables à celles décrites dans les [stratégies et solutions normatives souples](#), ainsi que la capacité de se conformer aux lignes directrices d'une spécification technique nationale du CCN, **en soumettant deux copies de documents d'orientation technique de nature similaire déjà publiés**, qui témoignent de l'expérience de l'équipe de projet en matière d'élaboration de documents d'orientation technique.

Équipe de projet

L'équipe de direction du projet proposé par le soumissionnaire doit compter :

- au moins trois (3) années d'expérience dans la supervision de l'élaboration de documents d'orientation technique dans un cadre consultatif;
- au moins deux (2) années d'expérience dans la gestion de comités d'expertes et experts bénévoles en vue de l'élaboration de documents d'orientation technique consensuels.

Le soumissionnaire doit joindre à la proposition le curriculum vitæ de chaque membre de l'équipe (ressource) faisant état, au minimum, des renseignements suivants :

- a) nom de la personne proposée et poste pour lequel elle est proposée;
- b) liste des compétences directement liées aux exigences;
- c) expérience de travail en ordre chronologique;
- d) liste détaillée des diplômes et des titres professionnels pertinents.

L'équipe de projet doit être composée d'au moins une ou un (1) chef de projet et d'au moins une ou un (1) membre de l'équipe. Seules les propositions qui, de l'avis du comité d'évaluation, répondent à toutes les exigences obligatoires susmentionnées passent à l'étape suivante.

Partie B : Exigences cotées

Chaque proposition doit démontrer, à la satisfaction du comité d'évaluation, qu'elle répond à toutes les exigences obligatoires stipulées à la lumière de l'évaluation des critères cotés dans les quatre (4) catégories suivantes, et pour lesquelles le soumissionnaire doit produire une réponse :

Catégorie		Nombre maximal de points
I.	Expérience du soumissionnaire en matière d'élaboration de documents d'orientation technique	20
II.	Stratégie de distribution et de diffusion	20
III.	Plan et échéancier du projet	30
IV.	Qualité de la proposition	5
Total possible de points		75

Les exigences cotées correspondent à des critères précis, en fonction desquels est établie la note totale dans chacune des quatre (4) catégories. La proposition **doit tenir compte de toutes les catégories**.

La proposition doit obtenir au moins 50 points sur le total possible de 75 points (66 %) pour passer à l'étape de l'évaluation des éléments financiers.

Le comité d'évaluation attribuera des notes pour l'expérience et la compétence de l'organisation soumissionnaire (« le soumissionnaire ») pertinentes pour l'élaboration de documents d'orientation technique dans le cadre de la DP n° 2024-03.

I. Expérience du soumissionnaire en matière d'élaboration de documents d'orientation technique

Le soumissionnaire doit fournir des exemples montrant dans quelle mesure il répond à chaque critère. Il peut donner le même exemple pour plusieurs critères, mais il doit l'adapter au contexte afin de mettre en évidence les éléments pertinents. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

Sauf indication contraire, le terme « récent » signifie « qui date des cinq (5) dernières années ».

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
I.A) Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples récents montrant que l'équipe de projet a géré avec succès des comités d'expertes et experts bénévoles	Pour chaque exemple , les points sont attribués comme suit : - jusqu'à trois (3) points si l'exemple démontre de façon adéquate que le projet a été géré de manière efficace;	10

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
responsables de l'élaboration de documents sur les pratiques exemplaires ou de documents d'orientation technique.	<ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à cinq (5) points si l'exemple démontre de façon convaincante que le projet a été géré de manière efficace. <p>Remarque : Si le soumissionnaire fournit plus de deux (2) exemples, seuls les deux (2) premiers sont évalués, selon l'ordre de présentation.</p>	
I.B) Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples actuels ou récents montrant l'expérience et les compétences de l'équipe de projet en matière d'élaboration de documents techniques relatifs à la gestion d' infrastructures communautaires .	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à deux (2) points si l'expérience est implicite ou indirecte; - jusqu'à quatre (4) points si l'expérience est clairement démontrée et directement liée à la gestion d'infrastructures communautaires dans des régions éloignées; - jusqu'à cinq (5) points si l'expérience est clairement démontrée et directement liée à la gestion d'infrastructures communautaires dans le Nord. 	10

II. Stratégie de distribution et de diffusion

Le soumissionnaire retenu devra planifier et mettre en œuvre une stratégie de diffusion, à faire approuver au préalable par le CCN, pour assurer une participation appropriée aux travaux d'élaboration de la ST et, plus tard, pour faire connaître cette dernière. L'évaluation de la stratégie de diffusion proposée est fondée sur la connaissance préliminaire qu'a le soumissionnaire du public cible de la ST et sur ses rapports avec celui-ci.

Plus précisément, le comité d'évaluation jugera la mesure dans laquelle le soumissionnaire connaît le public cible et entretient des rapports avec celui-ci, les méthodes de communication proposées et les documents complémentaires proposés pour faciliter une meilleure connaissance, compréhension et application de la ST. Le soumissionnaire doit fournir des exemples montrant dans quelle mesure il répond à chaque critère. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
<p>II.A) Le soumissionnaire doit démontrer qu'il connaît le public cible et entretient des rapports avec celui-ci.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à trois (3) points pour une liste classant les membres du public cible dans des catégories organisationnelles appropriées; - jusqu'à cinq (5) points pour une liste classant les membres du public cible dans des catégories organisationnelles appropriées et comprenant jusqu'à deux (2) personnes-ressources dans certaines catégories organisationnelles avec qui le soumissionnaire entretient actuellement une relation (y compris le nom, le titre et l'organisation des personnes-ressources); - jusqu'à huit (8) points pour une liste détaillée classant les membres du public cible dans des catégories organisationnelles appropriées et comprenant dans chaque catégorie jusqu'à deux (2) personnes-ressources avec qui le soumissionnaire entretient actuellement une relation (y compris le nom, le titre et l'organisation des personnes-ressources). 	8
<p>II.B) Le soumissionnaire doit donner deux (2) exemples de son expérience en matière de promotion de solutions d'orientation technique et de sa capacité à fournir des lignes directrices que les intervenantes et intervenants peuvent facilement comprendre.</p>	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à un (1) point pour un exemple d'expérience en promotion de solutions de normalisation ou d'orientation technique; - jusqu'à deux (2) points pour un exemple d'expérience en promotion de solutions de normalisation ou d'orientation technique et en élaboration de documents liés à des lignes directrices complémentaires; - jusqu'à trois (3) points pour un exemple d'expérience de promotion de solutions de normalisation et d'élaboration de documents de lignes directrices complémentaires à l'intention des intervenantes et intervenants qui font aussi partie du public cible pour la contribution de la solution élaborée et la mise en œuvre de celle-ci. 	6

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
II.C) Le soumissionnaire doit indiquer les activités de promotion et de diffusion prévues à court terme pour faire connaître la ST au public cible et en faciliter la diffusion et la compréhension.	Les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à trois (3) points pour un plan de diffusion contenant peu de détails ou commentaires; - jusqu'à six (6) points pour un plan de diffusion détaillé qui démontre une connaissance des caractéristiques et des besoins du public cible. 	6

III. Plan et échéancier du projet

Le soumissionnaire doit proposer un échéancier (préliminaire) pour l'élaboration de la ST afin que le comité d'évaluation puisse déterminer si son plan est réaliste et bien structuré pour lui permettre de coordonner le travail d'élaboration de A à Z dans un horizon de seize (16) mois. Le barème de notation de l'échéancier proposé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
III.A) Le soumissionnaire doit démontrer que l'équipe de projet suivra un processus d'élaboration qui donnera lieu à des produits de haute qualité technique et pertinents, bien acceptés et applicables. Pour ce faire, le soumissionnaire doit décrire, au minimum, les principales étapes relatives au plan de travail proposé.	Les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à cinq (5) points pour un plan élémentaire comprenant les principaux renseignements, les livrables et les principales hypothèses; - jusqu'à huit (8) points pour un plan adéquat comprenant les principaux renseignements, les livrables et les principales hypothèses; - jusqu'à dix (10) points pour un plan détaillé comprenant les principaux renseignements, les livrables et les principales hypothèses, et expliquant leur utilité dans l'élaboration d'une ST solide. 	10
III.B) Le soumissionnaire doit fournir un échéancier du projet démontrant qu'il a un plan clair et réalisable pour	Les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à cinq (5) points pour un échéancier qui traite de certains éléments importants du 	12

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
<p>élaborer la ST dans un horizon de 16 mois, et pour mener les activités de distribution et de communication, avec un chemin critique des dates provisoires.</p>	<p>chemin critique et contient quelques explications sur la façon dont les échéances ont été déterminées;</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à neuf (9) points pour un échéancier qui traite de presque tous les éléments importants du chemin critique et contient quelques explications sur la façon dont les échéances ont été déterminées; - jusqu'à douze (12) points pour un échéancier qui traite de tous les éléments importants du chemin critique et contient des explications détaillées sur la façon dont les échéances ont été déterminées, y compris les principales hypothèses sous-jacentes. <p>Remarque : Si la proposition comprend un diagramme ou une image, la résolution doit être suffisamment élevée pour que tous les mots soient lisibles. L'échéancier doit être accompagné d'un justificatif qui contient des explications détaillées sur la façon dont les échéances ont été déterminées, y compris les principales hypothèses sous-jacentes.</p>	
<p>III.C) Le soumissionnaire doit fournir Deux (2) exemples récents montrant que l'équipe de projet entretient actuellement des rapports avec des organismes jouant un rôle central dans les collectivités nordiques ou au chapitre des infrastructures nordiques.</p>	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à trois (3) points si l'exemple démontre de façon convaincante que le soumissionnaire entretient des échanges importants avec les organismes; - jusqu'à quatre (4) points si l'exemple démontre de façon convaincante une relation de collaboration active avec les organismes. 	8

IV. Qualité de la proposition

Le comité d'évaluation juge de la qualité de la proposition sur les plans de l'organisation, de la clarté et de l'exhaustivité du contenu.

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
IV.A) Le soumissionnaire doit voir à ce que le contenu de sa proposition soit correctement mis en forme, organisé et rédigé, de sorte que la personne chargée de l'évaluation puisse facilement repérer les éléments répondant aux exigences obligatoires et cotées. Le texte doit être concis, lisible et dépourvu de coquilles.	Les points sont attribués comme suit : - jusqu'à trois (3) points si la proposition est bien organisée dans l'ensemble, mais qu'elle est quelque peu difficile à lire et contient des coquilles; - jusqu'à cinq (5) points si la proposition est très bien organisée, concise et claire, et contient très peu de coquilles, voire aucune.	5

Activités possibles de renforcement des capacités

Le FOURNISSEUR est encouragé à examiner attentivement, puis à fournir par la suite plusieurs options d'activités de renforcement des capacités dans la proposition. Voici quelques exemples de ces options :

- élaboration d'un séminaire de formation en ligne (p. ex. un webinaire) axé sur les ST et donnant un aperçu de celles-ci, y compris le contexte de l'élaboration et les exigences connexes;
- présentation des ST lors d'une conférence;
- aperçu promotionnel écrit des ST (p. ex. une brochure);
- module de formation à suivre à son propre rythme pour mieux connaître, comprendre et mettre en application les ST;
- occasions de favoriser la compréhension et la coordination entre les intervenantes et intervenants pour aider à façonner et à influencer l'avancement de la ST vers une Norme nationale du Canada (NNC).

Toutes les activités de renforcement des capacités financées par le CCN dans le cadre de ce projet doivent être offertes en français et en anglais, et ce, sans frais pour les participantes et participants ou les bénéficiaires. Des exceptions pourraient être accordées seulement dans les cas où la traduction ne s'applique pas (p. ex. une présentation dans le cadre d'une conférence unilingue). La promotion des activités de renforcement des capacités doit être coordonnée avec le CCN avant le lancement.

Même si les activités de renforcement des capacités auront lieu après la publication de la ST, la planification de ces activités devrait être prise en compte tout au long de l'élaboration de la ST.

Veillez noter que le coût des activités de renforcement des capacités proposées est évalué indépendamment du coût d'élaboration de la ST et est exclu de l'évaluation de l'offre financière (voir l'annexe D). Le CCN décidera des activités à mener, le cas échéant, et s'entendra sur les coûts avec le fournisseur choisi, avant la signature du contrat.

ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE

**ANNEXE D
MODALITÉS FINANCIÈRES
CALENDRIER DES PAIEMENTS**

STADE DE LA PHASE DU PROJET	PAIEMENT REQUIS (\$)	1^{er} EXERCICE FINANCIER	2^e EXERCICE FINANCIER
Initiation du projet	S.O.	-	-
Mobilisation des comités consultatifs	\$	\$	\$
Processus de rédaction	\$	\$	\$
Approbation technique	\$	\$	\$
Publication	\$	\$	\$
Activité de renforcement des capacités proposée n° 1 (titre de l'activité)	\$	\$	\$
Activité de renforcement des capacités proposée n° 2 (titre de l'activité) – <i>Ajouter des lignes, au besoin</i>	\$	\$	\$
<i>Loi sur les langues officielles (voir la remarque n° 5)</i>			10 000 \$
Total :	\$	\$	\$
Total (excluant tous les efforts de renforcement des capacités)	\$	\$	\$
Total (incluant tous les efforts de renforcement des capacités)	\$	\$	\$

Remarques

1. Tous les prix indiqués sont en dollars canadiens (TVH en sus).
2. Une phase prend fin lorsque les stades connexes se terminent, c'est-à-dire une fois que les livrables pertinents ont été remis par le fournisseur et approuvés par le CCN.
3. Le projet est considéré comme étant terminé lorsque le fournisseur a fourni tous les livrables prévus dans la portée des travaux (voir l'annexe B) ET que toutes les factures ont été présentées.
4. Les propositions admissibles font l'objet d'une évaluation financière uniquement en fonction du coût total excluant les efforts de renforcement des capacités. Les activités de renforcement des capacités seront convenues au cours des négociations contractuelles et s'ajouteront aux coûts associés à l'élaboration de la ST pour les stades 00 à 60.
5. Comme ce projet est financé par le Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR), la *Loi sur les langues officielles* s'applique. Le cas échéant, des tâches supplémentaires d'interprétation ou de traduction en français peuvent être nécessaires lorsque les intervenantes et intervenants ou les participantes et participants acceptent une offre active conformément à la *Loi sur les langues officielles*. Ces coûts seront remboursés en fonction des coûts réels et doivent être justifiés par le fournisseur (p. ex. au moyen de justificatifs du travail de la traductrice ou du traducteur et du temps qui a été consacré à ce travail). Si cette tâche supplémentaire a une incidence sur l'échéancier du projet, le fournisseur suivra le processus de gestion des modifications de portée conformément au contrat. Le CCN versera une indemnité cumulable maximale de 10 000 \$ pour les dépenses justifiées en vertu de cette loi.

La proposition financière sera évaluée comme suit :

$$p = y * \mu / z$$

Où

p = points pour la proposition financière évaluée

y = nombre maximal de points pour la proposition financière

μ = prix de la proposition avec le prix le plus bas

z = prix de la proposition évaluée

ANNEXE E : MODÈLE DE RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GENRE

ANNEXE E : MODÈLE DE RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GENRE

Le FOURNISSEUR est tenu de fournir au CCN un rapport concis sur la façon dont les questions de genre ont été prises en compte au cours du processus d'élaboration des normes en utilisant le modèle suivant. Le CCN peut utiliser ces renseignements pour produire des rapports à l'interne et à l'externe sur les efforts déployés pour appuyer les questions de genre dans les NNC et les outils connexes (ci-après désignés uniquement comme NNC) financés par le Programme de normes pour des infrastructures résilientes (y compris par l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord).

Les FOURNISSEURS doivent tenir compte des lignes directrices de la CEE-ONU sur l'élaboration de normes tenant compte des différences entre les genres et sont encouragés à partager le document avec les membres du comité technique et du groupe de travail.

Critères	Exemple de réponse
Numéro de contrat	<u>Indiquer ici le numéro de contrat fourni par le CCN</u>
Titre de la ST	Indiquer, en français et en anglais, le titre de la ST qui sera utilisé aux fins de publication. Si le nom n'a pas été finalisé, indiquer le nom le plus récent disponible, en anglais et en français.
Fournisseur organisme	Indiquer le nom de votre organisation
Chef de projet	Indiquer le nom du ou des chefs de projet qui ont participé à l'élaboration de la norme
Proportion des genres du comité technique responsable de l'élaboration de la ST	<p>Indiquer la proportion des genres à l'aide de la formule suivante :</p> <p style="text-align: center;">Nombre de femmes membres du comité/total des membres du comité*100 = % de femmes membres du comité</p> <p>Les données relatives au genre à l'appui de cet indicateur devraient être recueillies sur une base volontaire (c.-à-d. que les membres du comité devraient être invités à indiquer leur genre, mais ils ne sont pas obligés de le faire).</p>
Efforts déployés pour encourager les femmes à se joindre au comité technique, ainsi que les obstacles rencontrés	<p>Inclure tous les efforts déployés pour encourager les femmes à se joindre au comité technique. Il est conseillé de prendre en compte les éléments suivants dans la réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la proportion des genres a été prise en compte lors de la constitution du comité ou de l'ajout de membres à celui-ci • Les efforts qui ont été déployés pour équilibrer la proportion; voici quelques exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Établir des liens avec des organisations et des réseaux informels au sein des industries et des professions

<p>en cours de route</p>	<p>pour inviter explicitement les femmes à se joindre au comité dans le but d'améliorer l'équilibre entre les genres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire la publicité de l'appel à grande échelle et communiquer de façon proactive avec les femmes afin de les inviter • Suréchantillonnage des femmes dans les efforts de recrutement • Défis relevés par le ou les chefs de projet pour équilibrer la proportion des genres, ainsi que les efforts déployés pour les surmonter • Le résultat de ces efforts (p. ex., le nombre de femmes ajoutées au comité et l'incidence connexe sur la proportion des genres) <p><i>Exemple de réponse : Le comité technique pour cette NNC avait déjà été mis sur pied avec une proportion des genres de 13 % (femmes membres du comité en pourcentage du nombre total de membres). Compte tenu du déséquilibre, nous avons demandé aux membres du comité technique de nous faire des recommandations pour les collègues féminines qui pourraient se joindre au comité, ce qui a mené à deux membres possibles. On a communiqué avec ces deux personnes dans le but qu'elles se joignent au comité. Nous avons également communiqué avec des professionnelles de nos propres réseaux ainsi qu'avec des groupes de réseautage professionnel féminins pertinents pour l'industrie. Lorsque nous avons cherché des bénévoles, nous avons explicitement encouragé les femmes à poser leur candidature. Cela a mené à l'ajout de trois femmes au comité, ce qui a porté le ratio hommes-femmes à 40 %.</i></p>
<p>Proportion des genres du groupe de travail, s'il y a lieu, pour l'élaboration de la NNC</p>	<p>Indiquer la proportion des genres à l'aide de la formule suivante :</p> $\frac{\text{Nombre de femmes membres du groupe de travail}}{\text{total des membres du groupe de travail}} \times 100 = \% \text{ de femmes membres du groupe de travail}$ <p>Les données relatives au genre à l'appui de cet indicateur devraient être recueillies sur une base volontaire (c.-à-d. que les membres du comité devraient être invités à indiquer leur genre, mais ils ne sont pas obligés de le faire).</p>
<p>Efforts déployés pour encourager les femmes à se joindre au groupe de travail, s'il y a lieu, ainsi que les obstacles rencontrés en cours de route.</p>	<p>Voir l'exemple fourni pour les membres du comité technique.</p>
<p>Aperçu de la façon dont la ST tient compte des</p>	<p>Cette section devrait comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aperçu des efforts déployés pour tenir compte des questions de genre dans la ST. Par exemple :

questions de genre

- Comment les membres du comité ont-ils considéré les répercussions possibles des questions de genre dans la ST pendant le processus d'élaboration, ainsi que l'approche qu'ils ont adoptée pour ce faire.
- Les membres du comité ont-ils cherché l'expertise, les outils ou les ressources nécessaires pour élaborer une ST tenant compte des questions de genre? Dans la négative, quels ont été les obstacles (p. ex., s'ils ont reçu des liens vers une formation gratuite sur l'Analyse comparative entre les sexes plus [ACS+])?
- Le comité a-t-il examiné si le processus de la ST est suffisamment souple et adaptable pour tenir compte des différences physiologiques (p. ex., taille, force, stature, biologie) ou sociales entre les genres (p. ex., prévalence d'un genre ou d'un autre dans un secteur ou une profession donnés)?
- Liste des sections qui indiquent comment la ST tient compte des questions de genre (p. ex., langue ou considérations). Les éléments suivants devraient en faire partie :
 - Numéros et titres des articles qui tiennent compte des considérations liées aux questions de genre.
 - Un bref aperçu du libellé qui appuie la prise en compte des questions de genre.
- Si les questions de genre n'ont pas été incluses, veuillez expliquer pourquoi cette décision a été prise (par exemple, après avoir examiné les données ventilées selon le genre, il a été déterminé qu'il n'y avait pas de différences importantes entre les hommes et les femmes).

Exemple de réponse : Au cours de la première réunion du groupe de travail, les membres ont été encouragés à tenir compte des questions de genre pendant l'élaboration de la ST. Le chef de projet a expliqué l'importance des questions de genre dans la ST, et les répercussions possibles sur les femmes lorsqu'on ne tient pas compte des genres. Le chef de projet a ensuite animé une période de questions et réponses sur le sujet et a fourni des outils (y compris des liens vers la formation sur l'analyse ACS+ et les lignes directrices de la CEE-ONU) dans la trousse d'orientation, et les membres ont été encouragés à les consulter. Lorsque la première ébauche de la ST a été préparée et examinée par les membres du groupe de travail, le chef de projet a demandé aux membres de formuler des commentaires dans chaque section sur la façon dont les différences entre les genres pourraient influencer sur l'utilisation de la ST. Dans deux cas, les membres du groupe de travail ont déterminé qu'il fallait tenir compte des questions de genre. Par conséquent, la terminologie suivante a été ajoutée (insérer la terminologie de la ST) dans la section n° (insérer les numéros de section). Dans tous les autres cas, le groupe de travail a convenu que les différences entre les genres n'auraient pas d'incidence sur l'utilisation de la ST telle qu'elle a été rédigée. Au cours de l'examen du comité technique, on a demandé aux membres d'examiner la ST en tenant compte des questions de genre. Pour appuyer cette discussion, les membres du comité ont reçu une copie de la Déclaration sur les STs et l'élaboration des STs tenant compte des questions de genre de la CEE-ONU, ainsi qu'une liste de questions à prendre en considération au moment de passer la ST en revue. Questions comprises :

- *Quels obstacles les femmes pourraient-elles rencontrer lors de l'utilisation de cette ST? Comment ce*

problème a-t-il été résolu?

- *L'application de cette ST aura-t-elle une incidence différentielle sur différents groupes (comme les femmes)?
Quelles mesures ont été mises en œuvre à ce chapitre, s'il y a lieu?*

Les membres du comité technique n'ont pas de suggestions sur la façon d'améliorer la ST pour appuyer la prise en compte des questions de genre, mais ils ont fait des suggestions sur la façon de promouvoir la ST auprès des professionnelles. Elles seront suivies lors du stade de publication.